

J-4.

Non à la précarisation généralisée !

Les ordonnances Macron permettront de généraliser les contrats de mission ou de chantier.

Réservés aujourd'hui à certaines branches professionnelles, ils seront étendus.

Ce sont des contrats qui se terminent dès que la tâche pour laquelle le salarié est embauché est terminée.

Par ailleurs le recours au CDD sera étendu et son renouvellement facilité.

Dans l'audiovisuel, l'intermittence comme le CDI seront petit à petit concurrencés par des contrats de chantier ou d'émission.

Le CDI à temps complet ne sera plus la norme.

Tous en grève le 12 septembre !